

CHOSSES IMPORTANTES À VOUS APPELER EN INVESTISSANT DANS UN CELI AVEC COMPAGNIE HOME TRUST

Dans un effort de vous maintenir mieux au courant et de vous servir mieux, veuillez voir les principes suivants de Compagnie Home Trust pour atténuer les retards et les rejets de vos investissements.

Chez Compagnie Home Trust :

- L'acheteur et le détenteur de plan doivent être la même personne, les seules exceptions sont les titulaires de compte bancaire communs (des chèques) et la procuration. Par exemple un conjoint ne peut pas acheter un CELI pour un autre conjoint, et le signataire du chèque et le détenteur de plan doit être le même, alternativement un parent ne peut pas acheter un investissement pour un enfant qui a 18 ans ou plus âgé. L'enfant qui a 18 ans ou plus âgé avec un NAS valable doit investir dans son investissement lui-même. Les fiducies ne sont pas permises.
- Les chèques de maturités provenance d'autres institutions financières sont acceptés pour le dépôt s'ils sont payables au détenteur de plan
- CELI offres les termes investissement de 1 a 5 ans, et le paiement annuel ou des options des paiements composés son disponibles. Si la fréquence d'intérêt n'est pas choisie, l'option d'intérêt composé sera appliquée.
- Conformément à l'ARC et comme défini par l'acte d'impôt sur le revenu (Canada) un détenteur de successeur peut seulement être un conjoint ou un conjoint de fait. Cela permettra la continuation du régime par le conjoint ou conjoint de fait désigné au décès du détenteur original à titre d'exonéré d'impôts.
- Une désignation de bénéficiaire appliquerait au cas où le titulaire de compte souhaite citer un non-conjoint comme un bénéficiaire (c'est-a-dire. Enfant). Le bénéficiaire serait autorisé de recevoir les recettes d'un CELI en cas de du décès du détenteur de plan. Ils n'ont pas droit de continuer le CELI. Le CELI ne maintiendra pas son état d'exonéré d'impôt et serait fermé avec les revenus déboursés au bénéficiaire.
- Pour plus d' information sur le CELI veuillez nous contacter par téléphone sans frais à 1-877-903-2133, par courriel à gicdept@hometrusted.ca, ou visiter les sites Web suivants chez ARC :
 - www.tfsa.gc.ca
 - <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/tfsa-celi/qstns-eng.html>
 - <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/tfsa-celi/menu-eng.html>